



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Sunshine Act // Export Algérie // Perturbateurs endocriniens // Export Chine // Concours.

Sunshine Act : êtes-vous à jour de vos déclarations ?



Le décret dit « Sunshine Act », publié le 21 mai 2013, créé une obligation de publication des liens entre les entreprises de produits cosmétiques et les professionnels de santé. Toutefois, de nombreux industriels s'interrogent toujours sur les modalités de déclaration. Cosmed revient sur cette mesure de transparence et de prévention des conflits d'intérêts.

Comme prévu par l'Arrêté du 3 Décembre 2013, **les entreprises produisant ou commercialisant des produits cosmétiques et de tatouage, ainsi que les entreprises assurant des prestations associées à ces produits, sont tenues de rendre public les avantages et conventions accordés aux professionnels de santé.**

Concrètement, les entreprises de la filière cosmétique doivent déclarer :

- Les conventions relatives à la conduite de travaux **d'évaluation de la sécurité et de vigilance** portant sur des produits cosmétiques conclues avec des professionnels de santé ;
- Les avantages en nature ou en espèces, consentis directement ou indirectement aux professionnels de santé, d'une valeur égale ou supérieure à 10 euros TTC ;
- Obligatoire à partir du 1er juillet 2017 : les rémunérations consenties dans le cadre des conventions citées ci-dessus.

Ces déclarations doivent se faire en ligne sur : www.entreprises-transparence.sante.gouv.fr/

La publication d'un Arrêté, le 25 Mars 2017, précise les modalités de déclaration des avantages, rémunérations et conventions.

[// Plus d'infos](#)



Export Algérie : vers une réduction drastique des importations

Le 15 avril 2017, le Ministre du Commerce algérien a confirmé la volonté du gouvernement de réduire de 30% le volume des importations en 2017 afin de soutenir le développement des PME locales et de limiter les dépenses en devises. Cette politique commerciale est mise en oeuvre via l'instauration de licences d'importation qui contingentent l'importation des marchandises sur le territoire algérien. Si 21 catégories de produits sont actuellement concernées par ces licences, les produits cosmétiques en sont pour l'instant dispensés ...mais pour combien de temps ?

Pour plus d'informations sur l'exportation des produits cosmétiques, participez aux Rencontres Internationales de Cosmed le 9 juin 2017 à Paris.

[// Plus d'infos](#)



Perturbateurs endocriniens : nouveaux tests de détection

Dans l'attente de critères scientifiques harmonisés permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens, les PME de la filière cosmétique française redoublent d'innovation pour détecter ces substances et mieux comprendre la nature du risque « perturbateur endocrinien ». Lors de la 5ème rencontre de l'Antenne COSMED Grand Ouest le 18 mai à Vannes, les questions de doses, de mécanismes et voies d'exposition, d'effets cocktail et bien sûr moyens d'évaluation seront abordées. Deux tests biologiques complémentaires seront présentés pour détecter et quantifier la présence de perturbateurs endocriniens oestrogéniques dans des produits finis : un test moléculaire et un test cellulaire...

[// Plus d'infos](#)



VIP.com : une nouvelle solution d'export vers la Chine pour les PME de la Région PACA

La Région Provence Alpes Côte d'Azur a signé un accord de partenariat avec VIP.COM, 3ème market place chinoise avec 200 millions de membres. Positionnée sur un segment premium valorisant la mode, l'art de vivre, la gastronomie, la cosmétique et le bien-être, VIP.COM est une opportunité de développement à l'export pour les PME de la région. Une réunion d'information est organisée à Marseille le 15 mai avec des sessions de rendez-vous personnalisés à Aix-en-Provence et à Grasse.

[// Plus d'infos](#)



Cosmed partenaire du concours des "nouveau nez"

La haute parfumerie réunit en son sein des précieux savoir-faire, des traditions puissantes, quelques secrets de fabrication, et un goût de l'excellence qui traverse les âges. C'est pour soutenir ces valeurs fortes que Cosmed s'est associé à la première édition de CORPO trente cinq, un concours des nouveaux nez. 27 participants, 18 finalistes, et seulement 1 grand vainqueur, entouré de 4 primés qui seront élus le 8 juin prochain.

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2017 COSMED TOUS DROITS RESERVES

